

- 64 230 -

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MOMAS se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Monsieur Daniel ESTRADE, Maire.

Étaient présents : Mmes ARETTE, ROCHER, PEDURTHE, MANOTTE, BROUGÉ, DUMAS
MM. ESTRADE, PLAA, MOULIS, MASSOU, CAZERES, BARADAT

Absente excusée : Mme MENARD

Absente: Mme MALIBERT

Secrétaire de séance : Patricia MANOTTE

Convocation du 27.03.2017*** DCM 2017 / 03 / 01 - Compte Administratif 2016- Affectation du résultat**

Le Compte Administratif 2016 précédemment examiné par la commission des finances est porté à la connaissance du conseil Municipal.

Lecture en est faite article par article.

Globalement, les résultats sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 353 796,97 €

Recettes : 569 529,41 €

Excédent : 215 732,44 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 243 096,48 € (+ restes à réaliser : 25 900 €)

Recettes : 229 791,13 € (+ restes à réaliser : 0 €)

Déficit : 13 305,35 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif 2016 à l'unanimité en l'absence du Maire.
- **AFFECTE** les résultats comme suit au Budget 2017:
 - (001) Report en dépenses d'investissement : 13 305,35 €
 - (1068) Affectation en recettes d'investissement : 39 205,35 €
 - (002) Report en recettes de fonctionnement : 176 527,09 €

*** DCM 2017 / 03 / 02 – Approbation du compte de gestion 2016**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur DELTOMBE, Trésorier de LESCAR.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2016, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

*** DCM 2017 / 03 / 03 – Vote des taxes locales 2017**

Après examen des besoins de la Commune, le Conseil Municipal décide de voter les taux pour 2017, sans évolution :

	BASES 2017	TAUX 2016	TAUX 2017	Produit
<u>Taxe d'habitation :</u>	474 700	8,72 %	8,72 %	41 394 €
<u>Foncier bâti :</u>	327 800	5,56 %	5,56 %	18 226 €
<u>Foncier non bâti :</u>	42 400	30,95 %	30,95 %	13 123 €
TOTAL :				72 743 €

*** DCM 2017 / 03 / 04 – Vote du budget primitif 2017**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget précédemment arrêté par la commission des finances.

Le Budget Primitif 2017 s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 586 669 €

Recettes : 586 669 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 254 354,00 € (dont RAR 2016)

Recettes : 254 354,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VOTE**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2017 par chapitre.

Fin du compte-rendu.

N° délibération	Objet
DCM 2017 / 03 / 01	Compte administratif 2016 – Affectation du résultat
DCM 2017 / 03 / 02	Approbation du compte de gestion 2016
DCM 2017 / 03 / 03	Vote des taxes locales 2017
DCM 2017 / 03 / 04	Vote du budget primitif 2017

Signatures – DCM 2017/03 (séance du 4 avril 2017)

ESTRADE Daniel
PEDURTHE Jacqueline
MOULIS Bernard
BROUGÉ Virginie
ARETTE Patricia
BARADAT Jean-Marc
CAZERES Jean-François
DUMAS Gaelle
MANOTTE Patricia
MASSOU Jean-Marc
PLAA Cédric
ROCHER Karine

